Envoyé en préfecture le 24/10/2026
Reçu en préfecture le 24/10/2026
Publié le
ID : 022-212203434-20261015-D2026_086-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX le QUINZE du mois d'OCTOBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 8 octobre 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON Bénédicte, ARZUR Martine, BELLEC Nicole, BERTHELOT Françoise, BODERE Dominique, BOYER Laurent, CHAUVANAUD Gilles, EVEN Anne-Claire, GAUTIER Pierre-Louis, HALNA Yannick, HERTZOG Frédéric, LE BIHAN Brigitte, LE GUEN Guillaume, LE HENAFF-LE JEUNE Michelle, LE MASSON Géraldine, LE PENVEN Morgane, MEYER Joël, MONFORT Annaïg, PIROT Geneviève, SEVES-QUERRE Frédérique, TISSIER Philippe, TOUZE Christine.

Procurations : BILLIOU Marine à LE MASSON Géraldine, CHARMENTRAY Stéphane à LE HENAFF-LE JEUNE Michelle, LANDOAS Tristan à BOYER Laurent, LE COZ Quentin à LE BIHAN Brigitte, LANGLAIS Mathieu à EVEN Anne-Claire.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2026-86 AUTORISATION A SIGNER UNE CONVENTION TEMPORAIRE A USAGE CYNEGETIQUE

Madame le Maire sollicite l'autorisation de signer la convention ci-jointe, pour une durée de 6 ans, dont l'objet est de préciser les conditions dans lesquelles le Conservatoire du littoral titulaire du droit de chasse, accorde l'autorisation de chasser (chasse à tir uniquement) sur le site de LANN AR WAREMM situé sur les Communes de PLEUMEUR-BODOU et de TREBEURDEN.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt-trois voix pour, une voix contre *(Monsieur CHAUVANAUD)* et trois abstentions *(Mesdames SEVES-QUERRE et EVEN, Monsieur LANGLAIS)*

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'occupation temporaire à usage cynégétique précisant les conditions dans lesquelles le Conservatoire du littoral titulaire du droit de chasse, accorde l'autorisation de chasser (chasse à tir uniquement) sur le site de LANN AR WAREMM situé sur les Communes de PLEUMEUR-BODOU et de TREBEURDEN.

Pour copie conforme,
Le Maire, Bénédicte BOIRON

MAIRIE DE TREBEURDEN Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF